

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 décembre 2021

- Ordre du Jour : I - Budget 2021 : virements de crédit
II - Location modulaires
III - Concours des illuminations de Noël : détermination des lots
IV - Questions diverses

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Ismaël CHABIRON ayant donné pouvoir à Madame Muriel GRZELAK.

Madame Muriel GRZELAK a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021

Le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 30 novembre 2021 qui est adopté à l'unanimité. Toutefois, Madame Carole BERGÉ précise que ce n'est pas à elle que le facteur a indiqué que la boîte aux lettres du Breuil allait être enlevée mais qu'elle l'a vu sur le groupe privé FB « Habitants de Saint-Ouen d'Aunis ».

I – Budget 2021 : virements de crédit

Madame le Maire signale que la commune a eu recours à de nombreux remplacements en raison des arrêts maladie des membres du personnel titulaires et contractuels durant l'année 2021. Par conséquent, la ligne budgétaire afférente à ces dépenses n'a pas été assez provisionnée lors du budget primitif 2021. Il convient donc de procéder à un virement de crédit comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
60621 Combustibles	- 5 000,00 €	
615231 Voirie	- 5 000,00 €	
61551 Matériel roulant	- 4 000,00 €	
6218 Autres personnels	+ 42 000,00 €	
6558 Autres contributions	- 10 000,00 €	
73111 Impôts directs		+ 10 000,00 €
7381 Taxe addit. Droits de mutation		+ 8 000,00 €
	-----	-----
TOTAL.....	+ 18 000,00 €	+ 18 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 comme présenté ci-dessus.

II – Location modulaires

Madame le Maire rappelle que ce sujet avait été mis à l'ordre du jour du précédent Conseil Municipal mais qu'il avait été suggéré de faire un tableau comparatif avant de se prononcer et de solliciter des informations complémentaires sur les matériaux utilisés pour les modules.

Elle rappelle au Conseil Municipal que des professionnels de la santé ont émis le souhait de s'installer sur la commune. Actuellement, les deux ostéopathes sont installées provisoirement chez le kinésithérapeute rue du Fief 14 mais elles devront laisser leur place à un nouveau kinésithérapeute dans les mois qui viennent. En attendant que la société Next City finalise son projet d'implantation près de l'église qui comprend un pôle médical, la commune souhaite mettre en place des modulaires rue du Levant afin de conserver ces services et éventuellement d'accueillir ceux d'un médecin. Cet emplacement étant temporaire, la location de modulaires semble être le choix le plus adapté.

Des propositions ont été demandées auprès de la société COUGNAUD et de la société ALGECO.

Après avoir examiné le tableau comparatif et donné les informations complémentaires sollicitées précédemment, le Conseil Municipal, à la majorité (14 pour, 3 contre et 2 abstentions) décide de retenir la proposition de la société COUGNAUD pour une location sur 36 mois.

III – Concours des illuminations de Noël : détermination des lots

Madame le Maire fait savoir que la commission « Animations » a décidé d'organiser un concours des illuminations de Noël. Les participants pour concourir doivent se faire inscrire au préalable auprès de la mairie. La commission « Animations » déterminera les gagnants après leur visite sur les lieux qui aura lieu entre le 20 décembre 2021 et le 23 décembre 2021. Il précise que le concours n'est pas ouvert aux conseillers municipaux. Le règlement du concours est visible sur le site internet de la Mairie.

Il convient donc de déterminer les lots pour ce concours. La commission « Animations » propose des cartes cadeaux allant de 50 à 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer des cartes cadeaux en récompense pour les 3 premiers du classement au concours des illuminations de Noël 2021 comme suit :

- 1^{er} prix : 150 €
- 2^{ème} prix : 100 €
- 3^{ème} prix : 50 €

IV- Questions diverses

Madame Aurélie GRANIER fait le point sur le marché de Noël qui s'est déroulé le week-end dernier et qui a rencontré un vif succès. 44 familles sont venues à la rencontre du Père Noël samedi et 52 pour le dimanche. La commune a offert 82 photos à des familles audonniennes.

Madame Muriel GRZELAK annonce les chiffres des commerçants : 15 étaient présents le samedi et 17 pour le dimanche. Les associations de la commune : Expressions Audonniennes, l'APE, les Dentellières Audonniennes ainsi que le Secours Catholique du secteur ont participé

à ce marché gracieusement. Même les commerçants qui ont peu vendu étaient contents de l'ambiance et reviendront l'an prochain si le marché est reconduit.

Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE est remerciée d'avoir vérifié les passes sanitaires durant ces deux jours ainsi que la personne ayant rempli le rôle du Père Noël.

Madame le Maire signale que Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE et Madame Lydie LEVEQC ont participé à la dernière session de formation sur la gestion des cimetières.

Madame Maryline BÉRÉCHEL signale que l'église sera ouverte dimanche prochain pour la visite des crèches de 14 h 30 à 16 h 30.

Madame Charlène ROUCHERAY informe qu'elle suivra demain soir une réunion en visioconférence sur le thème «les heures citoyennes », elle signale qu'elle fera un compte-rendu par la suite. Le lien pour suivre cette conférence sera envoyé aux conseillers faisant partie du CCAS.

Monsieur Brice LIAIGRE demande si la commune pourrait participer au concours des villages fleuris afin de valoriser les efforts du personnel communal des espaces verts. Les décorations de Noël réalisées par ces agents ont été remarquées et appréciées par les habitants de la commune.

Monsieur Brice LIAIGRE fait remarquer que les escabeaux des services techniques sont très abîmés pour les avoir utilisés lors du montage du tivoli lors du marché de Noël. Monsieur Régis MICHAUD répond qu'il vérifiera ce matériel et qu'il a d'ailleurs demandé aux services techniques de faire une liste des besoins en matériel pour l'année prochaine.

Monsieur Eric PAJOT revient sur l'achat de la licence IV suite à des renseignements pris auprès de professionnels de la boisson. Le montant d'achat varie en fonction de l'offre et la demande. Actuellement, il y en a très peu sur le marché donc le prix a tendance à augmenter. Cependant, selon les personnes rencontrées, il n'y a pas d'intérêt pour la commune à acheter une licence car si une personne veut s'installer, elle en trouvera une par elle-même et la rendra ainsi plus responsable de son commerce. Madame le Maire informe également qu'elle va prendre contact avec les anciens propriétaires de « Descendance Teddy Moules » afin de savoir ce qu'est devenu la licence 3 de leur établissement.

Monsieur Eric PAJOT signale que les plantations du programme EVA auront lieu le 20 décembre 2021 à 14 h 00 avec la présence de conseillers départementaux et de la presse. Il demande à la commission « Communication » d'en informer les Audoniens.

Monsieur Régis MICHAUD signale que le problème d'électricité à l'école n'est pas résolu bien que les tableaux aient été changés. Demain, la société AG Clim 17 viendra programmer les chauffages afin qu'ils se coupent avant la mise en service des appareils de la cantine et se rallument vers 14 h 00. Une demande de compteur supplémentaire pour séparer la cantine de l'école va être faite auprès d'ENEDIS.

Monsieur Régis MICHAUD informe que la société AG Clim 17 terminera demain l'installation de la pompe à chaleur à la salle des fêtes.

Monsieur Régis MICHAUD fait le point des travaux de construction des ateliers communaux. L'intérieur est terminé et les grillages sont posés.

Monsieur Eric PAJOT signale que la commune va rencontrer un problème pour rembourser la première échéance d'emprunt pour la pose des panneaux photovoltaïques sur le budget annexe concerné puisqu'aucune rentrée d'argent n'est prévu avec EDF en raison de l'absence de transformateur. Monsieur Eric PAJOT prendra contact avec le banquier.

Madame Tatiana DION tient à remercier la commission « Animations » pour la bonne organisation du marché de Noël.

Madame Tatiana DION informe que des enfants de l'école ont été testés positifs au COVID la semaine dernière ainsi qu'une enseignante mais que malgré tout aucune classe n'a été fermée. Les seuils n'ayant pas été atteints.

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS
14/12/2021

Madame Tatiana DION signale qu'elle rencontre toujours des difficultés pour le remplacement d'agents à l'école suite à des arrêts maladie de dernière minute et ce aux détriments de collègues qui sont très serviables et actifs. Elle informe également que le pot de Noël est annulé cette année encore en raison du contexte sanitaire.

Madame le Maire remercie le Conseil Municipal pour tout le travail réalisé durant l'année et leur souhaite de bonnes fêtes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.

Fait à Saint-Ouen d'Aunis, le 20 décembre 2021
Le Maire,

Valérie AMY-MOIE

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS
14/12/2021

V. AMY-MOIE

M. BÉRÉCHEL

C. BERGÉ

T. CHÉRON

J. CANETTI

B. DIAPHORUS

T. DION

A.M. GAERTNER REVEILLERE

A. GRANIER

M. GRZELAK

F. HUBERT

K. LEFEVER

L. LEVECQ

B. LIAIGRE

R. MICHAUD

E. PAJOT

C. ROUCHERAY

J. THOMAS LETARTRE